

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>20.04.2024</b>
Thema	<b>Wirtschaftspolitik</b>
Schlagworte	<b>Wirtschaftsordnung</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ackermann, Marco  
Bernhard, Laurent  
Hirter, Hans  
Zumbach, David  
Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Bernhard, Laurent; Hirter, Hans; Zumbach, David; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wirtschaftspolitik, Wirtschaftsordnung, 1991 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 20.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Wirtschaftspolitik	1
Strukturpolitik	4
Gesellschaftsrecht	5
Wirtschaftsordnung	6

# Abkürzungsverzeichnis

<b>EFD</b>	Eidgenössisches Finanzdepartement
<b>UVEK</b>	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
<b>VBS</b>	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>BöB</b>	Bundesgesetz über das öffentliche Beschaffungswesen
<b>WTO</b>	Welthandelsorganisation
<b>SECO</b>	Staatssekretariat für Wirtschaft
<b>SiK-SR</b>	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
<b>EFK</b>	Eidgenössische Finanzkontrolle
<b>RK-SR</b>	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
<b>BFS</b>	Bundesamt für Statistik
<b>WAK-SR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
<b>OECD</b>	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
<b>WBK-SR</b>	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerates
<b>KVF-SR</b>	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Ständerates
<b>RK-NR</b>	Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats
<b>GPK-SR</b>	Geschäftsprüfungskommission des Ständerates
<b>SNB</b>	Schweizerische Nationalbank
<b>APK-NR</b>	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
<b>FINMA</b>	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
<b>BIP</b>	Bruttoinlandsprodukt
<b>RAB</b>	Eidgenössische Revisionsaufsichtsbehörde
<b>KMU</b>	Kleine und mittlere Unternehmen
<b>SBB</b>	Schweizerische Bundesbahnen
<b>GwG</b>	Geldwäschereigesetz
<b>BV</b>	Bundesverfassung
<b>WAK-NR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
<b>WEF</b>	World Economic Forum
<b>StromVG</b>	Stromversorgungsgesetz
<b>FMG</b>	Fernmeldegesetz
<b>SRO</b>	Selbstregulierungsorganisationen
<b>OR</b>	Obligationenrecht
<b>EFV</b>	Eidgenössische Finanzverwaltung
<b>UWG</b>	Bundesgesetz gegen den unlauteren Wettbewerb
<b>SchKG</b>	Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs
<b>MERCOSUR</b>	Gemeinsamer Markt des Südens
<b>KG</b>	Kartellgesetz
<b>RVOG</b>	Regierungs- und Verwaltungsorganisationsgesetz
<b>WRG</b>	Bundesgesetz über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte
<b>RFA</b>	Regulierungsfolgenabschätzung
<b>VVAG</b>	Verordnung über die Pfändung und Verwertung von Anteilen an Gemeinschaftsvermögen
<b>PBV</b>	Verordnung über die Bekanntgabe von Preisen
<b>RUAG</b>	Rüstungsunternehmen AktienGesellschaft
<b>WEKO</b>	Wettbewerbskommission
<b>LIK</b>	Landesindex der Konsumentenpreise
<b>BPS</b>	Bundesgesetz über die im Ausland erbrachten privaten Sicherheitsdienstleistungen
<b>LadÖG</b>	Ladenöffnungszeitengesetz
<b>AG</b>	Aktiengesellschaft
<hr/>	
<b>DFF</b>	Département fédéral des finances
<b>DETEC</b>	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
<b>DDPS</b>	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>LMP</b>	Loi fédérale sur les marchés publics
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>SECO</b>	Secrétariat d'Etat à l'économie
<b>CPS-CE</b>	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
<b>CDF</b>	Contrôle fédéral des finances
<b>CAJ-CE</b>	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
<b>OFS</b>	Office fédéral de la statistique
<b>CER-CE</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>CSEC-CE</b>	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats
<b>CTT-CE</b>	Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats
<b>CAJ-CN</b>	Commission des affaires juridiques du Conseil national
<b>CDG-CE</b>	Commission de gestion du Conseil des Etats
<b>BNS</b>	Banque nationale suisse
<b>CPE-CN</b>	Commission de politique extérieure du Conseil national
<b>FINMA</b>	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>ASR</b>	Autorité fédérale de surveillance en matière de révision
<b>PME</b>	petites et moyennes entreprises
<b>CFF</b>	Chemins de fer fédéraux suisses
<b>LBA</b>	Loi sur le blanchiment d'argent
<b>Cst</b>	Constitution fédérale
<b>CER-CN</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>WEF</b>	World Economic Forum
<b>LApEI</b>	Loi sur l'approvisionnement en électricité
<b>LTC</b>	Loi sur les télécommunications
<b>OAR</b>	Organismes d'autorégulation
<b>CO</b>	Code des obligations
<b>AFF</b>	Administration fédérale des finances
<b>LCD</b>	Loi fédérale contre la concurrence déloyale
<b>LP</b>	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite
<b>MERCOSUR</b>	Marché commun du Sud
<b>LCart</b>	Loi sur les cartels
<b>LOGA</b>	Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration
<b>LFH</b>	Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques
<b>AIR</b>	Analyse d'impact de la réglementation
<b>OPC</b>	Ordonnance concernant la saisie et la réalisation de parts de communautés
<b>OIP</b>	Ordonnance sur l'indication des prix
<b>RUAG</b>	RüstungsUnternehmen AktienGesellschaft
<b>COMCO</b>	Commission de la concurrence
<b>IPC</b>	Indice des prix à la consommation
<b>LPSP</b>	Loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger
<b>LOMag</b>	Loi fédérale sur les heures d'ouverture des magasins
<b>SA</b>	Société anonyme

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Wirtschaftspolitik

### Wirtschaftspolitik

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 31.12.1991  
HANS HIRTER

In den letzten Jahren häuften sich **Analysen**, welche einen zunehmenden ordnungspolitischen Zerfall der **schweizerischen Wirtschaftspolitik** konstatierten und nach Deregulierung und Privatisierung riefen. Einig war man sich, dass der Wirtschaftsstandort Schweiz infolge der Liberalisierungspolitik der meisten europäischen Staaten an Attraktivität eingebüsst hat. Ins Schussfeld der Kritik geriet dabei vor allem die Landwirtschaftspolitik und der weiter wachsende Staatsanteil am Bruttosozialprodukt. Je nach Interessenlage wurden aber auch das Bau- und Mietrecht, der mangelnde Wettbewerb beim öffentlichen Beschaffungswesen, die Restriktionen bei der Anwerbung ausländischer Arbeitskräfte, die staatlichen Umweltschutzvorschriften und der hohe Kartellierungsgrad der Privatwirtschaft an den Pranger gestellt. Im Berichtsjahr stellten unter anderem namhafte Unternehmer ein gemeinsam mit Wirtschaftswissenschaftlern erarbeitetes umfassendes Deregulierungsprogramm vor.<sup>1</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 01.01.2000  
HANS HIRTER

In den jährlich veröffentlichten Studien über die **Wettbewerbsfähigkeit** der Volkswirtschaften im internationalen Vergleich schnitt die Schweiz weiterhin gut ab. Gemäss einer dieser Studien (IMD) belegte sie weltweit den 5. Rang, in Europa wurden lediglich Finnland und die Niederlande besser bewertet. Gemäss einer anderen Analyse (WEF) lag sie an zehnter Stelle; hier rangierten von den europäischen Staaten nur Luxemburg, Niederlande, Irland, Finnland und Grossbritannien vor ihr. Der Nationalrat überwies ein Postulat der SVP-Fraktion (99.3584), welches vom Bundesrat einen Bericht darüber verlangt, welche Massnahmen ergriffen werden können, um den Standort Schweiz für Investoren möglichst attraktiv zu machen.<sup>2</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 02.01.2000  
HANS HIRTER

Die **politische Linke und die Gewerkschaften setzten ihren Kampf gegen die Liberalisierungsbestrebungen der Wirtschaftspolitik fort**. Im Sog der diesbezüglich besonders engagierten Gewerkschafts- und SP-Parteisektionen der französischsprachigen Schweiz kündigten Gewerkschaften an, das Referendum gegen das Ende Jahr vom Parlament verabschiedete Gesetz zur Liberalisierung des Strommarktes zu ergreifen. Bereits vorher hatten sie – allerdings erfolglos – gemeinsam mit der SP die Ersetzung des Beamtenrechtes durch ein neues Personalrecht für die Bundesangestellten mit dem Referendum bekämpft. Ihrer Meinung nach hätte das Volk mit der Ablehnung dieses Vorhabens ein Zeichen gegen die Deregulierung setzen können.<sup>3</sup>

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 11.12.2003  
HANS HIRTER

Im Rahmen ihres Kampfs gegen Deregulierung und Privatisierung unternahm die SP-Fraktion im Nationalrat einen Versuch, den Begriff des „**Service public**“ in die Verfassung aufzunehmen. Gemäss der Begründung ihrer parlamentarischen Initiative meint sie damit eine sichere und in allen Regionen gleich günstige Versorgung aller Bevölkerungsgruppen mit Produkten und Dienstleistungen namentlich aus den Bereichen Bildung, Energie, Wasser, Verkehr und Gesundheit. Nicht alle diese Güter wären gemäss der SP zwingend von staatlichen Stellen anzubieten, der Bund und die Kantone würden für die Leistungserbringung aber die Verantwortung übernehmen. Der Initiative wurde zwar keine Folge gegeben, das Abstimmungsresultat von 100 Nein zu 80 Ja zeigte jedoch, dass sie auch im bürgerlichen Lager Unterstützung gefunden hatte.<sup>4</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 01.01.2004  
HANS HIRTER

Die im internationalen Vergleich sehr **niedrigen Wachstumsraten** der schweizerischen Volkswirtschaft dominierten auch im Berichtsjahr die wirtschaftspolitische Diskussion. In ihrem zu Jahresanfang vorgestellten Länderbericht empfahlen die Experten der OECD der Schweiz einmal mehr den Abbau wettbewerbshemmender Regelungen insbesondere im Elektrizitäts- und Kommunikationsmarkt, im Gesundheitswesen und in der Agrarpolitik. Entsprechende Zielsetzungen waren auch in einem wenig später vom Bundesrat verabschiedeten 17-Punkte-Programm für mehr Wachstum enthalten.<sup>5</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 01.01.2004  
HANS HIRTER

Von den meisten Ökonomen und den bürgerlichen Parteien wird seit langem ein negativer **Zusammenhang zwischen hoher Staatsquote und dem Wirtschaftswachstum** postuliert. Die SP, welche dies bestreitet, forderte den Bundesrat mit einem vom Nationalrat diskussionslos überwiesenen Postulat auf, eine Studie ausarbeiten zu lassen, welche diesen Zusammenhang im internationalen Vergleich abklärt. Diese soll auch analysieren, ob nicht die Verwendungszwecke der Staatsausgaben entscheidend für positive oder negative Auswirkungen auf das Wirtschaftswachstum seien. Zudem müsse abgeklärt werden, inwiefern die Ablehnung des EWR-Beitritts und das im internationalen Vergleich sehr hohe Preisniveau sich wachstumshemmend ausgewirkt haben.<sup>6</sup>

**MOTION**  
DATUM: 16.06.2005  
HANS HIRTER

Der Ständerat überwies eine Motion seiner Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen, welche im Verfassungsartikel 43 a die Festschreibung der Grundsätze für die **Grundversorgung des Landes mit Infrastrukturen** fordert. Der Vorstoss enthält allerdings keine Aufzählung dieser Infrastrukturen und keine Angaben, welche davon sich ganz oder teilweise im Staatsbesitz befinden sollen.<sup>7</sup>

**MOTION**  
DATUM: 06.03.2006  
HANS HIRTER

Der Nationalrat stimmte der Motion der ständerätlichen Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen, welche im Verfassungsartikel 43a BV die Festschreibung der Grundsätze für die **Grundversorgung des Landes mit Infrastrukturen** fordert, ebenfalls zu. Opposition gab es von Seiten der SVP und eines Teils der FDP, welche eine Überregulierung und einen Verlust an Flexibilität bei der Anpassung veralteter Strukturen befürchteten.<sup>8</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 07.06.2006  
HANS HIRTER

Die vom Bundesrat vorgeschlagene vollständige **Privatisierung der Swisscom** stiess auf den Widerstand der SP, der CVP und der GP und scheiterte im Parlament.

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 17.09.2008  
HANS HIRTER

Als mit der Verschärfung der internationalen **Finanzkrise** im Sommer und Frühherbst immer mehr Staaten Konjunkturförderungsprogramme sowie Garantien und Kapitalspritzen für Banken und andere private Unternehmen ankündigten, sah es zuerst noch danach aus, als ob die Schweiz auf derartige staatliche Interventionen in die Marktwirtschaft würde verzichten können. Der Bundesrat und die Bankenvertreter wiesen auf die gesunde Struktur der beiden Grossbanken UBS und CS und ihre ausreichende Kapitaldecke hin. Am 16. September, nach dem Zusammenbruch der amerikanischen Bank Lehman Brothers und dem massiven Kurssturz an den Aktienbörsen, war es dann auch in der Schweiz so weit: Der Bundesrat kündigte ein Hilfspaket von rund 68 Mia Fr. für die in grosse Schwierigkeiten geratene UBS an. Dieser vom Betrag her unvorstellbar massive Staatseingriff sei notwendig, um den Zusammenbruch der Bank zu verhindern. Dabei gehe es weniger um die Rettung der Bank an sich, als vielmehr um die Rolle, welche diese über ihre Zahlungs- und Kreditfunktion für die gesamte nationale Wirtschaft spiele. Dass sich der Staat in diesem Ausmass an der Rettung einer durch eigenes Fehlverhalten in die Krise geratenen privaten Firma beteiligt, wurde allgemein als Sündenfall bezeichnet. Dieser sei aber, so lautete der Tenor sowohl in den Medien als auch bei den Parteien, angesichts des Risikos eines Zusammenbruchs der gesamten Wirtschaft notwendig gewesen. In der Parlamentsdebatte zu den Stützungsmaßnahmen sparte die politische Linke nicht mit ihrer grundsätzlichen **Kritik** an den deregulierten Finanzmärkten sowie **an den Prinzipien der Liberalisierung der Wirtschaft** insgesamt. Einig war man sich von links bis rechts, dass die Probleme der UBS und anderer Konzerne gewisse neue Gefahren der liberalisierten und vor allem globalisierten Wirtschaft für die nationalen Volkswirtschaften aufgezeigt hatten. Im Einverständnis mit dem Bundesrat überwies der Nationalrat eine Motion der SVP-Fraktion (08.3649), welche die Einsetzung einer Expertengruppe für eine entsprechende Analyse verlangt.<sup>9</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 18.06.2015  
DAVID ZUMBACH

In der Sommersession 2015 nahm der Ständerat diskussionslos ein Postulat Graber (cvp, LU) an, das den Bundesrat mit der Prüfung verschiedenster **Zukunftsperspektiven für die Schweiz** beauftragte. Die Schweiz müsse, so Graber, in der aktuellen Situation, die durch die Frankenstärke, die Negativzinsen und die hängige Klärung der Beziehungen zur EU geprägt sei, "einen engagierten Schritt" nach vorne tun. Der Bundesrat sprach sich für die Annahme des Postulats aus, wies aber auch darauf hin, dass es schwierig werde, eine, wie im Postulat gefordert, Bestvariante zur Umsetzung vorschlagen zu können.<sup>10</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 21.12.2016  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil fédéral a approuvé un **rapport** sur les perspectives d'avenir pour la **politique économique suisse**. Ce rapport fait suite à un postulat Graber (cvp, LU) qui posait la question des possibilités offertes par le bas niveau des taux d'intérêts et du franc fort. Ce rapport concerne principalement le refinancement de la dette fédérale, la création d'un fonds souverain et la politique de placement de la Banque nationale suisse (BNS). Premièrement, le rapport souligne que la Confédération profite déjà de l'allègement des charges d'intérêt et a émis davantage d'emprunts à long-terme. Deuxièmement, une hausse de la dette serait non seulement contraire au principe du frein à l'endettement mais aussi risquée. Troisièmement, il estime que la gestion de la politique de placement de la BNS est équilibrée. Ainsi, selon le rapport, il n'est pas nécessaire d'adopter une nouvelle stratégie, étant donné que la Confédération profite déjà des conditions monétaires actuelles.<sup>11</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 08.06.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil des Etats a adopté le **classement** du postulat sur les **perspectives d'avenir de la Suisse**.<sup>12</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 31.12.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

### **Rétrospective annuelle 2019: Politique économique**

En 2019, la politique économique helvétique a été influencée par la conjoncture mondiale morose. Si la balance commerciale de 2018 affichait un bilan fortement excédentaire, que le PIB 2018 croissait de 2,8 pour cent, ou encore que le tourisme connaissait une croissance positive de 3,8 pour cent en 2018, le spectre de la récession a terni les perspectives économiques en 2019. Des replis successifs du PIB et un indice manufacturier à la baisse ont poussé de nombreux acteurs économiques à faire du pied à la BNS pour une politique monétaire renforcée. La guerre commerciale sino-américaine et le Brexit ont logiquement pesé sur ces sombres perspectives économiques. C'est dans ce contexte que le message sur la **promotion économique 2020-2023** a été débattu. Les chambres ont revu à la hausse l'enveloppe initialement prévue de 373,1 à 389,8 millions de francs. Cette enveloppe est principalement destinée aux PME, au tourisme et aux exportations.

Toujours en rapport avec les tendances mondiales, trois aspects ont particulièrement résonné sous la coupole fédérale: les **PME et start-ups**, la durabilité et l'égalité, et le franc fort. Premièrement, un fonds d'innovation pour les start-ups et PME a été lancé afin de garder, en Suisse, le savoir-faire et les emplois issus de l'innovation. En parallèle, plusieurs objets ont attaqué le fardeau administratif et la réglementation qui pèse sur les entreprises helvétiques. L'objectif de ces objets est de garantir la compétitivité et le dynamisme de la place économique suisse. Le Parlement, ainsi que le Conseil fédéral, ont reconnu l'importance des PME dans le tissu économique helvétique et la nécessité d'alléger leur charge administrative. La majorité des objets sur le sujet ont été adoptés.

Deuxièmement, l'initiative populaire «**Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement**» a engendré des débats fleuves dans les chambres fédérales. Le Conseil fédéral proposait le rejet de l'initiative populaire et du contre-projet indirect, issu de la modernisation du droit de la société anonyme (SA), estimant que l'un et l'autre étaient trop excessifs et mettaient en danger la prospérité helvétique. Alors que le Conseil national a maintenu sa proposition de contre-projet indirect, le Conseil des Etats a adopté une motion d'ordre renvoyant l'objet en commission pour une nouvelle analyse. Ce renvoi intervient après une ultime intervention du Conseil fédéral qui proposait la mise en consultation d'un projet de loi sur les rapports de durabilité en cas de refus de l'initiative et du contre-projet indirect. D'aucuns ont accusé la droite libérale de repousser le débat à l'aube des élections d'octobre 2019. En outre, la modernisation du droit de la société anonyme a



partiellement concrétisé les revendications de la grève féministe et des femmes du 14 juin. En effet, les chambres ont adopté des **quotas de femmes** dans les directions et les conseils d'administrations. Les entreprises concernées ont cinq années pour atteindre ces quotas, qui ne s'accompagnent néanmoins d'aucune sanction.

Troisièmement, le franc fort a continué de secouer l'économie. Une initiative populaire «**Stop à l'îlot de cherté - pour des prix équitables**» a été déposée. Si le Conseil fédéral rejoint les préoccupations des initiants, il a soumis un contre-projet indirect, estimant que les mesures préconisées rataient leur cible. Dans le même temps, plusieurs objets ayant pour objectif de tacler l'îlot de cherté helvétique ont été débattus au Parlement. Bien que l'objectif fut similaire, ces objets ont pris des chemins variés comme la simplification des procédures de contrôle liées au principe du Cassis-de-Dijon, la modification de la loi sur les cartels (LCart), la baisse ou la suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat, ou encore la modernisation des contrôles de douane. Au final, les chambres et le Conseil fédéral se sont appuyés sur l'initiative populaire, pas encore débattue en chambre, pour rejeter ces objets.

Une troisième initiative populaire a bousculé la politique économique helvétique. Cette initiative, dite «initiative correctrice», veut interdire les **exportations de matériel de guerre** vers les pays en guerre civile ou qui ne respectent pas les droits de l'homme. Elle découle d'une motion PBD qui visait l'élargissement de la base démocratique des exportations d'armes.

Toujours avec un regard vers l'extérieur, les investissements directs étrangers sur le sol helvétique ont également été au cœur des débats. La publication de deux rapports et une motion ont questionné le risque des investissements directs étrangers pour la sécurité nationale. Alors que la motion a été adoptée, la frange libérale du Parlement s'est dressée contre toutes mesures protectionnistes.

En parallèle, le curseur des débats a aussi ciblé le marché intérieur suisse. La **révision de la loi sur les marchés publics** (LMP), l'adoption de l'accord sur les marchés publics de l'OMC et plusieurs objets sur les marchés fermés de la Confédération ont participé directement ou indirectement au débat sur les marchés publics. Les risques de concurrence déloyale provoqués par les entreprises publiques a été au cœur des discussions et, lors de la révision de la LMP, une conférence de conciliation a été nécessaire pour trouver un accord.

D'autres thématiques ont également été débattues en 2019. D'abord, la Suisse a conclu un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur. L'agriculture helvétique et le camp rose-vert – qui a pointé du doigt un manque de respect de l'environnement et des droits de l'homme dans ces pays – ont fortement critiqué cet accord. Puis, le statut de trust a été introduit dans l'ordre juridique helvétique. Une motion qui force les plateformes commerciales à avoir un domicile de notification en Suisse a également été adoptée. Cette mesure a pour objectif de renforcer l'application du droit suisse en ligne. Ensuite, la lutte contre les faillites abusives a été enclenchée. Une modification de la loi sur les poursuites et la faillite (LP) était à l'agenda. Finalement, la COMCO a été fortement mise à contribution avec une amende pour accords de soumission illicites pour le cartel de la construction routière dans le canton des Grisons, un accord à l'amiable pour des accords verticaux illicites pour Stöckli Swiss Sport SA et une analyse de l'éventuel rachat d'UPC par Sunrise.<sup>13</sup>

## Strukturpolitik

Im November lancierte ein aus Genfer Weinbauern bestehendes Komitee mit dem Namen La Vrille die **Volksinitiative «für eine Wirtschaft zum Nutzen aller»**. Diese schlug eine radikale Wende zu Gunsten einer Wirtschaftsordnung vor, welche die Umwelt und die lokalen gesellschaftlichen Strukturen berücksichtigt.<sup>14</sup>

Die Schweizerische Bundeskanzlei gab im Mai bekannt, dass die im November 2011 lancierte **Volksinitiative „für eine Wirtschaft zum Nutzen aller“** nicht zu Stande gekommen war. Das Begehren hätte eine radikale Wende zu Gunsten einer Wirtschaftsordnung vorgeschlagen, welche die Umwelt und die lokalen gesellschaftlichen Strukturen berücksichtigen sollte.<sup>15</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 18.10.2011  
LAURENT BERNHARD

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 02.05.2013  
LAURENT BERNHARD

**POSTULAT**

DATUM: 29.02.2016  
DAVID ZUMBACH

Im Februar 2016 gab ein Postulat Derder (fdp, VD), das ein Jahr zuvor vom Bundesrat zur Annahme empfohlen und sogleich von Nationalrat Schwander (svp, SZ) bekämpft worden war, Anlass zu Diskussionen. Stein des Anstosses war der im Postulatstitel enthaltene Begriff der "économie participative", zu Deutsch "**Partizipative Ökonomie**", der vom Antragsteller wohl fälschlicherweise synonym mit dem Ausdruck "Sharing Economy" verwendet worden war. Derders Ratskollege Schwander nahm den Begriff wörtlich und sah im Antrag den Versuch, die Marktwirtschaft in der Schweiz durch das in den 1980er-Jahren in den USA entwickelte Parecon-Wirtschaftssystem, welches Schwander irgendwo "zwischen Planwirtschaft und Kapitalismus" verortete, ersetzen zu wollen. Dies war wohl nie Derders Absicht gewesen. Viel eher wollte er mit seinem Postulat "nur" einen bundesrätlichen Bericht bezwecken, der aufzeigen sollte, wie die Schweizer Wirtschaftssektoren von Unternehmen wie Airbnb und Uber, deren Geschäftsmodell es ist, eine Plattform zum Teilen von Gütern wie Wohnraum und Autos zur Verfügung zu stellen, tangiert werden. Nachdem auch nach längerem Hin und Her nicht alle Missverständnisse aus der Welt geschafft werden konnten, bot Bundesrat Johann Schneider-Ammann an, im Bericht auch Begriffsklärungen vorzunehmen. Wie viele der 120 Ja-Stimmen, die SVP stimmte geschlossen gegen das Postulat, auf den magistralen Klärungsvorschlag zurückzuführen sind, ist nicht abzuschätzen.<sup>16</sup>

**BERICHT**

DATUM: 09.12.2016  
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite d'un postulat von Graffenried (gp/verts, BE), le Conseil fédéral a adopté un **plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme**. De plus, ce plan d'action suit les principes directeurs des Nations Unies sur la thématique. Il est axé autour de trois piliers : l'Etat doit protéger les droits de l'homme, les entreprises doivent respecter les droits de l'homme et des voies de recours efficaces doivent être dessinées. Au final, un tel rapport doit garantir une cohérence entre droits de l'homme et activités économiques.<sup>17</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 05.06.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

La chambre du peuple a adopté le **classement** du postulat à la suite du rapport sur **l'encouragement de l'économie participative**.<sup>18</sup>

**Gesellschaftsrecht****POSTULAT**

DATUM: 15.06.2015  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil national a adopté le **classement du postulat** suite au rapport **sur la transparence dans le secteur des matières premières**.<sup>19</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 07.09.2015  
DAVID ZUMBACH

Im Juni 2014 verkündete der Bundesrat, dass er mehr **Transparenz im Schweizer Rohstoffsektor** wolle und entsprechende Bestimmungen in die Aktienrechtsrevision einbauen werde, die er auf Ende Jahr in die Vernehmlassung zu schicken beabsichtigte. Der bundesrätliche Bericht ging auf ein Postulat der Aussenpolitischen Kommission des Nationalrats (APK-NR) und eine von insgesamt 17 Empfehlungen des Grundlagenberichts Rohstoffe aus dem Jahr 2013 zurück. Im Bericht führte der Bundesrat aus, dass die Schweiz als international führender Rohstoffhandelsplatz "eine besondere Verantwortung" trage und mit einem Erlass von Transparenzbestimmungen zu verantwortungsvollem Handeln innerhalb des Rohstoffsektors beitragen könne. Jedoch dürfe, so der Bundesrat weiter, kein Wettbewerbsnachteil für Schweizer Unternehmen entstehen, weshalb die Transparenzvorschriften multilateral abgestimmt zu sein hätten. Entsprechend hielt der Bundesrat im Bericht fest, dass die im Rahmen der Aktienrechtsrevision geplanten Vorschriften – analog zu den EU-Richtlinien – nur für börsenkotierte sowie grosse, in der Rohstoffförderung tätige Unternehmen gelten würden. Die vom Bundesrat vorgeschlagenen Regelungen sahen vor, dass Zahlungen, die bei der Förderung von Rohstoffen an staatliche Stellen geleistet werden, jährlich offengelegt werden müssen.<sup>20</sup>

**PARLAMENTARISCHE INITIATIVE**

DATUM: 12.11.2015  
DAVID ZUMBACH

Im November 2015 gab die Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats (RK-NR) einer parlamentarischen Initiative Reimann (svp, SG) Folge, welche das Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (SchKG) dahingehend anpassen will, dass eine **Verarrestierung von Liquidationsanteilen von Schuldnern ohne Wohnsitz in der Schweiz** möglich wird. Dadurch soll es im Ausland wohnhaften Schuldner, die in der Schweiz über Vermögenswerte verfügen, erschwert werden, sich ihren Gläubigern zu

entziehen. Die Kommission fasste ihren Entscheid bei einer Enthaltung mit 17 zu 0 Stimmen.<sup>21</sup>

#### PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 21.03.2016  
DAVID ZUMBACH

Im März 2016 stimmte die ständerätliche Kommission für Rechtsfragen (RK-SR) ohne Gegenstimme bei einer Enthaltung dem Entschluss ihrer Schwesterkommission zu, einer parlamentarischen Initiative Reimann (svp, SG) Folge zu geben. Diese strebt an, dass **Liquidationsanteile von im Ausland wohnhaften Schuldern**, welche Vermögenswerte in der Schweiz besitzen, auch in der Schweiz verarrestiert werden können. Die Rechtskommission des Nationalrats (RK-NR) hat nun zwei Jahre Zeit, der Bundesversammlung eine entsprechende Anpassung des Bundesgesetzes über Schuldbetreibung und Konkurs (SchKG) zu unterbreiten.<sup>22</sup>

#### PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 15.06.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Étant donné la révision de l'article 2 de l'**ordonnance sur la saisie et la réalisation de parts de communautés** (OPC), la commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) a proposé à sa chambre de classer l'initiative parlementaire de Lukas Reimann (udc, SG). L'objet a été classé sans discussion.<sup>23</sup>

### Wirtschaftsordnung

#### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 01.01.2001  
HANS HIRTER

Für die Befürworter einer liberalen **marktwirtschaftlichen Wirtschaftsordnung** bot das Berichtsjahr wenig Erfreuliches. Sowohl der Zusammenbruch der privaten Luftfahrtgesellschaft Swissair und der in der Folge auch von der Wirtschaft angestimmte Ruf nach massiver staatlicher Intervention und vor allem nach finanzieller Hilfe, als auch die nicht nur in diesem Zusammenhang geführten Diskussionen um exorbitante Gehälter und Abgangsentschädigungen erfolgloser Manager weckte oder verstärkte bei vielen Bürgerinnen und Bürgern Zweifel an der Effizienz der Privatwirtschaft. In Entscheidungen auf kantonaler und kommunaler Ebene mussten die politischen Behörden mehrfach wachsende Skepsis gegenüber der Marktöffnung von bisher von staatlichen Monopolen wahrgenommener Infrastrukturversorgungen konstatieren. So lehnten die Stimmberechtigten der Kantone Zürich und Nidwalden sowie der Stadt Bellinzona die Privatisierung ihrer Elektrizitätswerke ab. Auch die Waadtländer gaben sich privatisierungsfeindlich und stimmten gegen die Reduktion des staatlichen Anteils am Kapital ihrer Kantonalbank von 51% auf 33%. An vorderster Front gegen diese Projekte gekämpft hatten die SP, die Grünen und die Gewerkschaften.<sup>24</sup>

#### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 01.01.2002  
HANS HIRTER

Die sowohl im Ausland als auch in der Schweiz bei einigen grossen Konzernen aufgedeckten Unregelmässigkeiten in der Buchhaltung und noch fast mehr die als exorbitant empfundenen Bezüge und Entschädigungen für aktive und für freigestellte Verwaltungsräte und Spitzenmanager trugen wenig zur Förderung des Vertrauens breiter Bevölkerungsschichten in die Effizienz und Gerechtigkeit der liberalen **marktwirtschaftlichen Wirtschaftsordnung** bei. Über politische Vorstösse in diesem Zusammenhang berichten wir an anderer Stelle.<sup>25</sup>

#### MOTION

DATUM: 02.01.2002  
HANS HIRTER

Der Nationalrat überwies eine Motion der FDP-Fraktion, welche den Bundesrat auffordert, das **Wirtschaftswachstum** in das Zentrum seiner Politik zu stellen und dabei insbesondere die staatlichen Rahmenbedingungen zu verbessern. Mit ihrem Sieg in der Volksabstimmung über das neue Elektrizitätsmarktgesetz vom 22. September demonstrierte die Linke, welche dagegen das Referendum ergriffen hatte, einmal mehr, dass ihr **Kampf gegen Liberalisierung und Globalisierung** in der Öffentlichkeit breite Unterstützung genießt. Dabei reichte die Front der Opposition bis weit ins bürgerliche Lager hinein: am deutlichsten abgelehnt wurde die Deregulierung des Elektrizitätsmarktes nicht etwa von den Anhängern der politischen Linken, sondern von den Sympathisanten der SVP.<sup>26</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 11.12.2002  
HANS HIRTER

Als Reaktion auf den Zusammenbruch der Fluggesellschaft Swissair im Herbst 2001 hatte die GPK des Ständerats Empfehlungen und ein Postulat zur Verbesserung der Fähigkeit der politischen Instanzen zur **Früherkennung von wirtschaftlichen und anderen für die Politik relevanten Problemen** ausgearbeitet. Der Bundesrat war bereit, diese Anregungen entgegenzunehmen, hielt aber fest, dass die Früherkennung von Problemen und Krisen eine Daueraufgabe der Verwaltung sei. Dabei könne die Koordination noch verbessert werden; er denke aber nicht daran, eigene, speziell damit befasste Institutionen ins Leben zu rufen.<sup>27</sup>

**MOTION**  
DATUM: 01.01.2014  
DAVID ZUMBACH

In der Sommersession 2014 versenkte der Ständerat eine Motion der Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats (WAK-NR), die über die **Einführung von gesetzlichen Ordnungsfristen** auf eine Entlastung der Unternehmen im Bereich der Bewilligungsverfahren abzielte. Der Nationalrat hatte dem Vorstoss im März mit 117 zu 53 Stimmen zugestimmt. Die kleine Kammer folgte damit dem Bundesrat und der eigenen Kommission für Wirtschaft und Abgaben (WAK-SR), die beide das Motionsanliegen durch die Verordnung über Grundsätze und Ordnungsfristen für Bewilligungsverfahren, die am 1. September 2011 in Kraft getreten war, als "weitgehend erfüllt" betrachteten. Die genannte Verordnung kennt drei Kategorien von Verhandlungsfristen für Bewilligungsverfahren: Behandlung innert 10 Tagen bei einfachen Fällen, innert 40 Tagen bei mässig aufwendigen Fällen und innert eines der geschulten Person brieflich mitgeteilten Zeitraums bei sehr komplexen Fällen.<sup>28</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 20.06.2014  
DAVID ZUMBACH

Im ersten Halbjahr 2014 befassten sich National- und Ständerat mit dem **Revisionsaufsichtsgesetz**, das der Bundesrat im Zuge der eingeleiteten Bündelung der Aufsichtskompetenz über Revisionsunternehmen und Prüfgesellschaften überarbeitet und dem Parlament im August 2013 unterbreitet hatte. Im Kern sah es eine Zusammenführung aller Aufsichtsaufgaben bei der Eidgenössischen Revisionsaufsichtsbehörde (RAB) vor. Unter geltendem Recht hatte neben der Revisionsaufsichtsbehörde auch die Eidgenössische Finanzmarktaufsicht (FINMA) Aufsichtskompetenzen inne. Der Nationalrat hiess im März 2014 den Gesetzesentwurf nach der Detailberatung mit 129 zu 51 Stimmen im Grundsatz gut, sprach sich jedoch dafür aus, dass die FINMA auch in Zukunft selbst direkte Prüfungen bei Banken, Bankgruppen und Finanzkonglomeraten durchführen konnte, sofern dies notwendig sein sollte. Die grosse Kammer hatte sich zu Beginn der Debatte zuerst über einen Nichteintretensantrag einer von SVP-Vertretern gestützten Kommissionsminderheit hinwegzusetzen. Diese RK-Mitglieder monierten, dass bei der materiellen Aufsicht und bei der Analyse der Prozesse hätte angesetzt werden müssen und nicht beim Organigramm. Die SP und die Grünen waren ihrerseits in der Detailberatung unterlegen. Sie wollten auch für Personen mit ausreichender Fachpraxis keine Ausnahmen von den Zulassungsaufgaben für die Leitung von Aufsichtsprüfungen erlauben und den Überprüfungsrythmus nicht wie vom Bundesrat vorgeschlagen auf fünf Jahre erhöhen, sondern bei drei Jahren belassen. Der Ständerat trat ohne Gegenantrag auf die Vorlage ein, schuf jedoch zusätzliche Differenzen zum Nationalrat: Zur Gewährleistung des Berufsgeheimnisses sollten Selbstregulierungsorganisationen (SRO) Prüfungen von Anwälten und Notaren nur von Anwälten bzw. Notaren durchführen lassen dürfen. Um die Qualität dieser Prüfungen zu gewährleisten, nahm der Ständerat zudem in die Vorlage mit auf, dass Anwälte und Notare nachweisen müssen, dass sie über einschlägige Kenntnisse im Bereich des Geldwäschereigesetzes (GwG) verfügen und vom zu prüfenden Mitglied unabhängig sind. In der Differenzbereinigung stimmte der Nationalrat dem Beschluss des Ständerates bei einer Enthaltung mit 131 zu 41 Stimmen zu, womit das Geschäft in die Schlussabstimmung gelangte. Dort wurde es vom Nationalrat mit 162 zu 35 Stimmen aus einer gespaltenen SVP-Fraktion verabschiedet; der Ständerat stimmte der Vorlage mit 40 zu 4 Stimmen zu. Nach Ablauf der Referendumsfrist im Herbst 2014 setzte der Bundesrat die Gesetzesänderung auf den 1. Januar 2015 in Kraft.<sup>29</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 18.06.2015  
DAVID ZUMBACH

Der Ständerat überwies in der Sommersession 2015 ein Postulat Cramer (gp, GE), das den Bundesrat mit der **Prüfung eines Massnahmenplans gegen Einkaufstourismus** beauftragte und der Regierung eine Aufstockung des Grenzschutzpersonals nahelegte. In der Debatte hatte Bundesrätin Widmer-Schlumpf zwar die generelle Notwendigkeit einer Aufstockung des Grenzschutzkorps unterstrichen, gab aber gleichzeitig auch zu bedenken, dass Einsätze von Grenzschützern keine unmittelbare Wirkung auf den legalen Einkaufstourismus hätten.<sup>30</sup>

**MOTION**

DATUM: 23.09.2015  
DAVID ZUMBACH

Eine Motion Giezendanner (svp, AG) forderte 2015 die **Befreiung der Unternehmen vom Statistikaufwand** und wollte Betriebe mit weniger als 50 Mitarbeitenden von den entsprechenden durch das Bundesamt für Statistik (BFS) erteilten Aufgaben befreit sehen. Eine ansonsten gleichlautende Motion Schibli (svp, ZH) forderte überdies eine Prüfung der Entlastungsmöglichkeiten von grösseren Unternehmen im Bereich der Statistik. Der Bundesrat gab in seiner Antwort zu bedenken, dass mit dem geforderten Mindestkriterium von 50 Beschäftigten 98 Prozent der Unternehmen und 44 Prozent der Beschäftigten nicht mehr statistisch erfasst würden und damit diese Informationen auch nicht mehr in die politischen Entscheidungsprozesse einfließen könnten. Der Nationalrat stimmte den Vorstössen, die in der Herbstsession 2015 im Rahmen einer dringlichen Interpellation zur Frankenstärke behandelt wurden, bei jeweils einer Enthaltung deutlich mit 119 zu 66 Stimmen bzw. 118 zu 67 Stimmen zu. SVP, FDP, CVP und BDP votierten für, SP, GLP und die Grünen gegen die Motionen. Anders fiel das Resultat im Ständerat aus. Die kleine Kammer folgte im März 2016 bei zwei Enthaltungen mit 30 zu 11 Stimmen der vorberatenden Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur (WBK-SR), die die beiden Geschäfte bei einer Enthaltung einstimmig zur Ablehnung empfahlen hatte. In der Debatte brachte Ständerat Föhn (svp, SZ) sein Erstaunen darüber zum Ausdruck, dass die beiden Motionen nicht von der Kommission für Wirtschaft und Abgaben (WAK-SR) behandelt worden waren. Die wirtschaftlichen Aspekte der Vorlagen seien so in der Vorberatung zu wenig stark berücksichtigt worden, monierte der Schwyzer Ständesvertreter.<sup>31</sup>

**MOTION**

DATUM: 23.09.2015  
DAVID ZUMBACH

Die **Schätzungen der Kosten von Gesetzes- und Verordnungsänderungen**, die der Bundesrat zu erstellen und in den Berichten zu Vernehmlassungsvorlagen und in den Botschaften ans Parlament zu publizieren hat, sollen künftig von einer unabhängigen Stelle geprüft werden. Dies sah eine 2015 eingereichte Motion der FDP-Fraktion vor, die vom Nationalrat in der Herbstsession 2015 im Rahmen einer dringlichen Interpellation zur Frankenstärke behandelt und bei zwei Enthaltungen mit 120 zu 64 Stimmen angenommen und an den Ständerat weitergereicht wurde. Das von der Motionärin vorgebrachte Argument, wonach in der gängigen Praxis, bei der der Regulator sein eigenes Werk prüfe, ein Interessenkonflikt immanent sei, stiess bei den geschlossen für den Vorstoss stimmenden Nationalrätinnen und Nationalräten der SVP, CVP und BDP auf Widerhall. SP, Grüne und GLP votierten ihrerseits ebenso geschlossen gegen die FDP-Motion.<sup>32</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 01.12.2015  
GUILLAUME ZUMOFEN

A travers un postulat, Luc Recordon (verts, VD) charge le Conseil fédéral de faire la lumière et d'envisager des mesures au sujet du **commerce de l'or produit en violation des droits humains**. Alors que le postulat a été repris par Liliane Maury Pasquier (ps, GE) et que le Conseil fédéral proposait d'accepter le postulat, la chambre des cantons l'a adopté à l'unanimité.<sup>33</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**

DATUM: 08.03.2016  
DAVID ZUMBACH

Der Ständerat stimmte im März 2016 einstimmig einer Änderung des Revisionsaufsichtsgesetzes (RAG) zu, mit der der Bundesrat eine massvolle **Deregulierung der extraterritorialen Zuständigkeit der Schweizer Revisionsaufsicht** erreichen will. Die kleine Kammer unterstützte den bundesrätlichen Ansatz, die Zuständigkeiten der Eidgenössischen Revisionsaufsichtsbehörde (RAB) im Schweizer Markt für ausländische Anleihen zu reduzieren. Zudem soll es ausländischen Revisionsgesellschaften in Zukunft einfacher möglich sein, sich von der Schweizer Aufsicht zu befreien. Dafür sollen Investoren in Zukunft jedoch auf die fehlende staatliche Beaufsichtigung des Revisionsorgans hingewiesen werden müssen.<sup>34</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**

DATUM: 06.06.2016  
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de répondre à la motion Lombardi (pdc, TI) (12.3637), le Conseil fédéral a soumis au Parlement une modification de la **loi sur les heures d'ouverture des magasins (LOMag)**. Ce projet d'harmonisation nationale des horaires aurait pour principal effet d'étendre les heures d'ouverture de 6 heures à 20 heures du lundi au vendredi, et de 6 heures à 19 heures le samedi. Pour appuyer son projet, le Conseil fédéral a mis en avant le tourisme d'achat dans les cantons frontaliers et une adaptation aux évolutions de notre société. Alors que la droite a appuyé cette libéralisation, la gauche a fustigé le projet. La menace du référendum a immédiatement été prononcée. Si le Conseil national a adopté l'objet par 122 voix contre 64, la chambre des cantons a rejeté d'entrer en matière à deux reprises. Elle a d'abord rejeté le projet par 18 voix contre 18 avec la voix

prépondérante du président Claude Hêche (ps, JU), puis par 26 voix contre 16. Ce double rejet a définitivement enterré le projet.<sup>35</sup>

#### MOTION

DATUM: 15.06.2016  
DAVID ZUMBACH

In der Sommeression 2016 stimmte auch der Ständerat einer Motion der FDP-Liberalen Fraktion zu, die forderte, dass die **Schätzungen der Kosten von Gesetzes- und Verordnungsänderungen**, die der Bundesrat zu erstellen und in den Berichten zu Vernehmlassungsvorlagen und in den Botschaften ans Parlament zu publizieren hat, künftig von einer unabhängigen Stelle geprüft werden sollen. Die kleine Kammer folgte damit auch der vorberatenden Kommission für Wirtschaft und Abgaben (WAK-SR), die sich mit 9 zu 4 Stimmen für das Vorhaben ausgesprochen hatte.<sup>36</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 13.09.2016  
DAVID ZUMBACH

In der Herbstsession 2016 stimmte der Nationalrat wie bereits vor ihm der Ständerat einer **Änderung des Revisionsaufsichtsgesetzes** einstimmig zu. Die Anpassungen haben insofern eine Deregulierung der extraterritorialen Zuständigkeit der Schweizer Revisionsaufsicht zur Folge, als dass in Zukunft die Zuständigkeiten der Eidgenössischen Revisionsaufsichtsbehörde (RAB) im Schweizer Markt für ausländische Anleihen reduziert werden. Zudem werden es ausländischen Revisionsgesellschaften dadurch einfacher haben, sich von der Schweizer Aufsicht befreien zu lassen. Zum Schutz der Investoren müssen diese jedoch neu auf die fehlende staatliche Beaufsichtigung des Revisionsorgans hingewiesen werden.<sup>37</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 16.12.2016  
GUILLAUME ZUMOFEN

A travers un postulat, Jean-Christophe Schwaab (sp/ps, VD) remet en question les **pratiques des sociétés de renseignement de solvabilité**. Il affirme qu'il faut impérativement un encadrement des pratiques et des méthodes utilisées. En effet, une réalisation inadaptée de ces évaluations de solvabilité prêterait notre économie de marché. En d'autres termes, il explique qu'une information erronée met en danger toutes relations contractuelles potentielles car notre système libéral est basé sur la confiance. Le Conseil fédéral a proposé d'adopter le postulat. La chambre du peuple lui a emboîté le pas en adoptant le postulat sans discussion.<sup>38</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 16.02.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil fédéral a accepté le **message sur la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP)**. En parallèle, le Conseil fédéral a aussi adopté le message sur l'accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP). Les objectifs sous-jacents de ces messages sont l'harmonisation des législations fédérales et cantonales. C'est le secteur de l'économie qui a fait du pied, durant plusieurs années, pour obtenir un pas dans la direction d'une harmonisation afin de réduire l'insécurité juridique et les procédures coûteuses pour les entreprises.<sup>39</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 28.02.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Avec un postulat, Ruedi Noser (fdp/plr, ZH) est revenu sur la thématique des entreprises dont l'Etat est conjointement propriétaire. L'objectif est d'établir un rapport qui définisse les éléments qui permettent de **séparer clairement la réglementation, l'exécution et la surveillance** des "state owned entreprises". En effet, le sénateur souligne les risques de conflits d'intérêts. Par conséquent, il estime qu'un désenchevêtrement des responsabilités doit primer afin de garantir une bonne gouvernance. Comme exemple, il mentionne la gestion des hôpitaux cantonaux ou encore l'aéroport de Zürich. Deux points en particulier soulèvent l'attention du dépositaire: le cumul de mandats et la possibilité d'interdire à l'Etat d'avoir une forte participation dans une entreprise. Le Conseil fédéral, qui propose de rejeter ce postulat, affirme d'abord que l'article 14 de la loi sur le Parlement (LParl) et l'article 60 de la loi sur l'organisation du gouvernement (LOGA) interdisent déjà le cumul de mandats. En effet, un siège dans un organe de direction d'une entité contrôlée par l'Etat n'est pas compatible avec un mandat législatif ou exécutif. De plus, il estime qu'interdire à l'Etat de posséder une participation dans une entreprise serait disproportionné. Pour appuyer cet argument, le Conseil fédéral rappelle qu'une action entrepreneuriale de l'Etat répond à un intérêt public. Dès lors, cet intérêt public domine le risque de conflits d'intérêts. Au Conseil des Etats, Christian Levrat (sp/ps, FR) s'est opposé à Ruedi Noser (fdp/plr, ZH) en l'accusant de mener un combat idéologique avec une seule volonté: faire un pas dans la direction de la privatisation de nombreux services publics. La chambre des cantons a suivi le Conseil fédéral. Il rejette le postulat par 36 voix contre 6 et 1 abstention.<sup>40</sup>



**POSTULAT**DATUM: 06.03.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le sénateur Noser (fdp/plr, ZH) a demandé un rapport sur les risques de distorsion de concurrence engendrés par les **aides d'Etat**. L'objectif est de renforcer la transparence et d'étudier les corrélations potentielles entre les aides d'Etat **et les distorsions de marché**. L'auteur du postulat base son argumentation sur l'article 94 de la Constitution. Cet article, appelé aussi principe de l'ordre économique, interdit les atteintes à la concurrence afin d'assurer la liberté économique. Selon l'auteur du postulat, certaines aides d'Etat ne respecteraient pas cet article constitutionnel. De plus, Ruedi Noser (fdp/plr, ZH) estime qu'un tel rapport se positionnerait comme un complément adéquat au postulat Schilliger (fdp/plr, LU). Pour appuyer sa requête, l'auteur cite plusieurs exemples comme l'interdiction de cabotage sur les bus de longue distance qui protège les CFF, l'interdiction pour les camions de circuler la nuit sauf exception pour la Poste suisse ou encore la redevance radio et télévision reversée à la SSR. De son côté, le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat. En effet, il rappelle qu'aucune définition de la notion d'aide d'Etat n'existe à l'heure actuelle ce qui complique fortement la tâche du rapport demandé et que plusieurs objets parlementaires sur des pratiques ponctuelles ont déjà été déposés et qu'il est donc plus judicieux de se concentrer sur ces objets. Le Conseil des Etats a rejeté le postulat par 31 voix contre 10.<sup>41</sup>

**POSTULAT**DATUM: 16.03.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Un postulat déposé par Andrea Caroni (fdp/plr, AR), puis repris par Beat Walti (fdp/plr, ZH) a demandé un **rapport sur l'accès aux marchés fermés de la Confédération**. L'objectif du rapport est d'évaluer si le droit en vigueur garantit une sélection équitable, transparente et non discriminatoire. Pour être précis, les marchés fermés concernent les cas de limitation du nombre de fournisseurs d'une activité économique dans certains domaines. Dans ces cas précis, pour des motifs souvent économiques, les marchés sont fermés à la concurrence par fait ou par l'intermédiaire d'une régulation. Dès lors, le dépositaire a estimé que la législation relative à la procédure de sélection des opérateurs était lacunaire. Il a cité comme exemple l'absence d'appel d'offres pour les concessions d'utilisation des forces hydrauliques (LFH) ou pour l'exploitation d'installations de distribution d'électricité (LApEI). Afin de renforcer le poids de son postulat, le dépositaire a rajouté que dans certains cas, comme les maisons de jeu, les distilleries, les chemins de fer ou encore les aéroports, il n'existait carrément aucune exigence minimale législative.

Pour sa part, le Conseil fédéral a soutenu, sur le fond, la position du dépositaire du postulat. En effet, il a affirmé qu'une libre concurrence était indispensable pour maintenir la compétitivité des entreprises helvétiques. Néanmoins, comme une révision du droit national des marchés publics sera débattue très prochainement au parlement, il a estimé que le postulat perdait son sens. Au final, si le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat, le Conseil national l'a accepté par 118 voix contre 76. La frange plus libérale du Conseil national a imposé sa volonté. Les voix du PLR, des Vert'libéraux, du PBD et de l'UDC ont permis l'adoption du postulat.<sup>42</sup>

**MOTION**DATUM: 30.05.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Une motion reprise par Jacques-André Maire (sp/ps, NE) souhaite **défendre les consommateurs suisses face aux tromperies** menées par des entreprises étrangères qui possèdent un numéro de téléphone suisse. La motion charge le Conseil fédéral de, premièrement, prendre des mesures pour éviter que des entreprises qui ont leurs activités à l'étranger n'obtiennent un numéro suisse de la part des fournisseurs de télécommunications helvétiques, dans l'optique de harceler les consommateurs suisses, et deuxièmement, de faciliter les procédures pour que chaque citoyen puisse se protéger contre ces comportements indésirables. Selon le dépositaire, cette pratique de harcèlement téléphonique viole l'art.4, al.1, let.u de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) car les entreprises qui utilisent ces stratégies commerciales exercent leurs activités économiques dans un pays tiers.

Pour sa part, le Conseil fédéral a précisé que le projet de consultation, dans le cadre de la révision de la loi sur les télécommunications (LTC), prenait déjà en compte cette problématique. En outre, il a mentionné le contexte international qui encadre tout débat sur la télécommunication. Ainsi, il propose d'attendre les recommandations de la Conférence européenne des administrations des postes de télécommunications avant d'envisager des pistes nationales. Par ailleurs, il a précisé que les nouvelles technologies comme le Voice over IP ou la falsification de numéro «spoofing» rendaient obsolètes les mesures proposées dans la motion. Lors du vote, le Conseil national a pris le contre-pied du Conseil fédéral et a soutenu la motion par 110 voix contre 76 et 6 abstentions. Les voix du "non" se sont élevées parmi les rangs de la droite, et plus précisément de l'UDC et du PLR.<sup>43</sup>

**MOTION**  
DATUM: 06.03.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Félix Müri (svp/udc, LU) a déposé une motion afin que **les mandats d'impression des marchés publics soient attribués exclusivement à des entreprises helvétiques**. L'objectif est d'encourager la création de valeur ajoutée en Suisse. En outre, le dépositaire estime nécessaire de soutenir la branche de l'imprimerie qui souffre de désavantages comparatifs, inhérents à la législation suisse, en comparaison internationale.

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Non seulement la part de mandats publics d'impression accordés à des soumissionnaires étrangers n'était que de 2 pour cent en 2015, mais surtout les marchés publics ne représentent qu'environ 1 pour cent du chiffre d'affaire de la branche de l'imprimerie. En outre, il a précisé que l'égalité de traitement devait primer pour les marchés publics.

Malgré ces arguments, le Conseil national a adopté la motion par 96 voix contre 85 et 10 abstentions. Les voix de l'UDC couplées aux voix du PDC ont fait pencher la balance.<sup>44</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 05.06.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Barbara Gysi (ps, SG) souhaitait un rapport du Conseil fédéral sur le **négoce des pierres gemmes en Suisse**. L'objectif du rapport était notamment de faire la lumière sur les conditions de travail dans les pays en développement en prenant en compte les droits de l'Homme.

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat. Il a souligné que de nombreux plans d'actions ou rapports étaient déjà en vigueur ou seraient publiés. Il a cité, par exemple, le Plan d'action concernant la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) 2015-2019, le Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le rapport sur l'évolution nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ou encore le rapport sur le postulat 15.3877. Face à ces arguments, le postulat a été retiré.<sup>45</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 05.06.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

En s'appuyant sur le Rapport sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en Suisse, Ursula Schneider Schüttel (ps, FR) a déposé un postulat qui demande au Conseil fédéral d'étudier les moyens existants pour **interdire le négoce ou la commercialisation, en Suisse, de matières premières extraites en violation du droit international**. Plus précisément, ce rapport pointait du doigt les risques de blanchiment d'argent présent dans le secteur du négoce des matières premières en Suisse.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral a mentionné les nombreux plan d'actions et rapports existants. Il a notamment cité le Plan d'action concernant la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) 2015-2019, le Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le Rapport de base sur les matières premières et le rapport sur le postulat 15.3877. Il estime donc que de nombreux travaux aboutiront fin 2018 et qu'il n'est donc pas nécessaire de programmer un rapport supplémentaire. Le Conseil national a rejeté le postulat par 139 voix contre 33 et 20 abstentions.<sup>46</sup>

**MOTION**  
DATUM: 06.06.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à la complexité des règles qui régissent l'indication des prix dans les publicités, Filippo Lombardi (pdc, TI) a déposé une motion qui demande une **adaptation de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP)**. Premièrement, il propose qu'une référence numérique dans la publicité suffise pour indiquer un prix au consommateur et à la consommatrice. Il cite notamment les codes QR ou les URL en exemple. Deuxièmement, il demande un désenchevêtrement des dispositions relatives aux indications fallacieuses des prix.

Si le Conseil fédéral a reconnu la pertinence des deux requêtes, il a considéré que les solutions avancées ne résolvaient pas le problème. Il a précisé que la motion fragiliserait la sécurité juridique qui entoure l'indication des prix. De plus, il a indiqué qu'une publicité sans indication de prix était parfaitement licite. Les sept sages proposaient, comme alternative, l'adoption du postulat déposé, également, par le sénateur Lombardi. Logiquement, le tessinois a retiré le deuxième point au profit du postulat.

Lors des débats, la thématique de la protection des consommatrices et consommateurs a occupé le haut de l'affiche. La chambre des cantons a adopté le premier point par 20 voix contre 13.<sup>47</sup>



**POSTULAT**

DATUM: 06.06.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le sénateur Lombardi (pdc, TI) a déposé un postulat qui charge le Conseil fédéral d'évaluer les potentiels de **simplification des dispositions légales sur les indications fallacieuses des prix**. Ce postulat est complémentaire à la motion 17.4211, elle-aussi déposée par le tessinois. Ainsi, le Conseil fédéral devra se pencher sur l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP) qui découle de la loi contre la concurrence déloyale (LCD). Le sénateur critique notamment la charge bureaucratique, la complexité et les poursuites pour infractions pénales. Comme le Conseil fédéral proposait d'adopter le postulat, il a été accepté, sans discussion, à la chambre des cantons.<sup>48</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**

DATUM: 13.06.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

La **révision totale de la loi sur les marchés publics** a donné lieu à un débat fleuve de plus de 8 heures au Conseil national. La chambre du peuple a ainsi apporté de nombreuses modifications au projet soumis par le Conseil fédéral. Tout d'abord, la thématique sensible de la transparence a été abordée. Les parlementaires ont maintenu le droit d'accès public aux documents officiels lors d'une procédure d'adjudication. Ils ont aussi maintenu le droit de regard sur les marchés publics de plus de 1 million de francs adjugé de gré à gré. Le Conseil national s'est donc aligné sur sa commission de l'économie et des redevances (CER-CN) et s'est opposé à la volonté du Conseil fédéral. Ensuite, les critères d'adjudication ont été renforcés. Qualité, prix, durabilité, plausibilité de l'offre et fiabilité du prix régiront désormais les choix lors d'une adjudication. Les Verts ont notamment salué l'inclusion de la durabilité comme critère. De plus, l'UDC a imposé la prise en compte des différences de niveaux de prix dans les pays où la prestation est réalisée. Puis, toujours contre la volonté du Conseil fédéral, l'adjudicateur aura la charge de demander des informations supplémentaires si une offre à un prix curieusement bas est soumise. Ce renforcement du critère de plausibilité a été vainement critiqué par le Conseil fédéral, représenté par Ueli Maurer qui y voyait un fardeau bureaucratique supplémentaire. Enfin, un amendement de Fabio Regazzi (pdc, TI) a été adopté par 108 voix contre 78. Un comportement contraire à l'éthique est désormais un motif de révocation d'adjudication. Finalement, la question des langues a été abordée. En effet, de nombreux objets (12.3739, 12.3914, 14.3872 et 14.3880) avaient pointé du doigt l'actuelle loi sur les marchés publics. Des exigences minimales ont été fixées. Par exemple, toutes les langues officielles doivent être acceptées pour les communications de soumissionnaires.

La chambre du peuple s'est alignée sur le projet initial. Lors du vote sur l'ensemble, la révision totale de la LMP a été validée par 184 voix contre 1 et 3 abstentions. La révision permettra de s'aligner sur les exigences de l'OMC. La dossier part à la chambre des cantons.<sup>49</sup>

**PARLAMENTARISCHE INITIATIVE**

DATUM: 06.07.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Roger Golay (mcg, GE) a repris une initiative parlementaire déposée par Mauro Poggia (mcg, GE). L'objectif est d'**améliorer l'information et la protection des consommateurs et consommatrices lors d'un renouvellement tacite des contrats de services**. En effet, il mentionnait une forte hausse des clauses de renouvellement tacite lors de l'échéance d'un contrat. Ainsi, il souhaitait une meilleure information pour garantir la protection des consommateurs et consommatrices. Les commissions des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) et du Conseil des Etats (CAJ-CE) ont adhéré à l'initiative. Ainsi, la CAJ-CN a mis en consultation un avant-projet de loi qui impose une obligation d'informer.<sup>50</sup>

**MOTION**

DATUM: 27.11.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de **défendre les consommateurs suisses face aux tromperies**, Jacques-André Maire (ps, NE) a repris une motion déposée par Jean-François Steiert (ps, FR). Cette motion cible l'utilisation de numéros de téléphone suisse par des entreprises qui n'ont des activités économiques qu'à l'étranger. Selon la motion, cette pratique aurait pour objectif de tromper les consommateurs helvétiques.

Après adoption par la chambre du peuple, la motion a été examinée par la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats (CTT-CE). La commission propose, sans opposition, à sa chambre de rejeter la motion. En effet, elle estime que les objectifs de la motion ont été repris, dans la mesure du possible, dans la révision de la loi sur les télécommunications (LTC).

La chambre des cantons s'est alignée sur la CTT-CE. Elle rejette la motion à l'unanimité.<sup>51</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 10.12.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Après un débat fleuve au Conseil national, la **révision totale de la loi sur les marchés publics** a été débattue au Conseil des États. L'objectif est d'harmoniser la législation et de prendre en considération les nouvelles exigences de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Au vote sur l'ensemble, le projet de révision a été adopté sans opposition. Par contre, des divergences existent sur certains articles. Premièrement, avec le soutien des sénateurs PDC et UDC, la volonté du Conseil national de prendre en compte lors de l'évaluation des offres, les différents niveaux de prix pratiqués dans les pays a été également retenue par la chambre des cantons. Les sénateurs, par 32 voix contre 7, souhaitent ainsi garantir des conditions équitables pour les entreprises suisses. Deuxièmement, les conditions de travail en vigueur en Suisse devront être respectées par les soumissionnaires pour les contrats en Suisse. Mais, afin d'éviter un protectionnisme accru à l'intérieur des frontières, cette contrainte ne s'applique pas au lieu précis où la prestation est fournie. Cette adaptation, suggérée par Martin Schmid (plr, GR) a été validée par 21 voix contre 17. Troisièmement, également par 21 voix contre 17, seul le critère du prix a été retenu pour les prestations standardisées. Quatrièmement, la volonté de la gauche d'empêcher les chaînes de sous-traitance, pratique à fort risque de sous-enchère salariale, a été rejetée par 26 voix contre 15. Cinquièmement, une divergence avec le Conseil national existe au niveau des exceptions. Le Conseil des États a exclu les organisations d'insertion socioprofessionnelle des exceptions pour les marchés publics. Finalement, par 20 voix contre 17, la chambre des cantons a retiré au Contrôle fédéral des finances (CdF) le droit de viser les documents pour les marchés de gré à gré qui dépassent 1 million de francs. L'objet retourne à la chambre du peuple afin d'examiner les divergences.<sup>52</sup>

MOTION  
DATUM: 10.12.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que la commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-CE) préconisait de rejeter la motion Mürli par 9 voix contre 0 et 4 abstentions, le sénateur Müller (plr, LU) a relancé le débat en soulignant l'importance de soutenir le secteur de l'imprimerie, et la possibilité d'élargir le champ d'interprétation de la révision de la loi sur les marchés publics afin de prendre en considération la volonté de la motion de **confier les mandats d'impression exclusivement à des entreprises suisses**. Lors du vote final, la motion a été adoptée par 23 voix contre 8 et 3 abstentions.<sup>53</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 14.12.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

La chambre des cantons a confirmé la décision du Conseil national. Elle a adopté à l'unanimité la **loi sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises**. Les PME auront donc un accès facilité à un crédit bancaire grâce au doublement du plafond de cautionnement de 500'000 à 1 millions de francs.<sup>54</sup>

POSTULAT  
DATUM: 14.12.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que la digitalisation a entraîné une profonde mutation de l'industrie du voyage, la loi fédérale sur les voyages à forfaits, introduite en 1994, n'a pas été adaptée aux nouvelles habitudes des consommateurs. Ainsi, les prestations de détaillants en ligne ne sont pas prises en compte par la législation. Afin de protéger les consommateurs helvétiques, Prisca Birrer-Heimo (ps, LU) a déposé un postulat pour l'**adaptation de la loi sur les voyages à forfait aux habitudes de consommation actuelles**. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat. Il a été adopté, sans discussion, par la chambre du peuple.<sup>55</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 15.02.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Suite à l'adoption du postulat 15.3896, déposé par le groupe socialiste, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a rédigé un **rapport sur les conséquences économiques et financières de l'association de la Suisse à Schengen/Dublin**. Dans l'ensemble, le rapport conclut que la Suisse tire des avantages économiques et financiers de son association aux accords de Schengen et Dublin. Tout d'abord, la suppression des contrôles et des visas aux frontières intérieures favorise l'économie, la place scientifique et la destination touristique helvétique. Dans le rapport, un retrait des accords entraînerait des pertes de revenu annuelles entre CHF 4,7 et 10,7 milliards. En outre, il est précisé qu'un tel retrait ralentirait également les exportations, notamment dans les régions frontalières et touristiques. Ensuite, le rapport a mis en avant un ratio coût-bénéfice des accords de Schengen/Dublin favorable à la Suisse. En effet, les coûts moyens annuels ont été évalués à CHF 53 millions pour l'exploitation et le développement des outils d'information dans le domaine de la sécurité, et les

économies liées au domaine de l'asile à CHF 270 millions. De plus, un abandon des accords entraînerait obligatoirement des coûts supplémentaires estimés entre CHF 400 et 500 millions pour garantir la sécurité intérieure du pays. Finalement, le rapport a mis en avant le développement économique des régions frontalières grâce aux accords de Schengen/Dublin.<sup>56</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 07.03.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

La **révision de la loi sur les marchés publics** concerne un marché estimé à 41 milliards de francs. L'ampleur du marché et la nécessité de s'aligner sur les nouvelles exigences de l'OMC induisent logiquement de nombreuses divergences. Ainsi, le Conseil national a campé sur de nombreuses positions. La révision retourne donc à la chambre des cantons. Premièrement, le Conseil national souhaite relativiser l'importance du prix lors d'une adjudication. Seules les prestations standardisées pourraient être attribuées sur le seul critère du prix, alors que c'est l'offre «la plus avantageuse» qui devrait être retenue pour toutes les autres prestations. Deuxièmement, à l'opposé du Conseil des Etats, la chambre du peuple a décidé de la possibilité de prise en compte des différents niveaux de prix avec les pays étrangers où la prestation est fournie. Ce compromis permet une différenciation entre les marchés soumis ou non aux accords internationaux afin d'éviter le dépôt de plainte contre la Suisse auprès de l'OMC. Seuls l'UDC et le PBD se sont opposés à ce point spécifique. Troisièmement, le Conseil national a maintenu l'introduction de la méthode des deux enveloppes afin de séparer la solution technique et le prix dans la décision d'adjudication. Quatrièmement, par 155 voix contre 26, le Conseil national a imposé le respect des conditions de travail en vigueur au lieu où la prestation est fournie. Le PLR n'a pas réussi à faire entendre sa voix sur ce point. Cinquièmement, le Conseil national a renforcé la transparence pour les marchés de plus d'un million de francs attribués au gré à gré. Finalement, au niveau de l'application de la révision dans certaines branches spécifiques, le Conseil national a estimé pertinent d'inclure la production d'énergie électrique, mais d'exclure les marchés avec les organismes d'insertion professionnelle.<sup>57</sup>

#### MOTION

DATUM: 11.03.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Après s'être penchée étroitement sur l'affaire CarPostal, la Commission de gestion du Conseil des Etats (CdG-CE) a déposé une **motion** qui vise la création d'une **délégation du Conseil fédéral consacrée aux entreprises proches de la Confédération**. La CdG-CE s'appuie sur l'article 23 de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA) pour justifier la création d'une telle délégation. Elle a estimé que seul le Conseil fédéral disposerait d'une vision politique et économique à 360° nécessaire pour renforcer la surveillance et la gouvernance de ces entreprises. De son côté, le Conseil fédéral a préconisé le rejet de la motion. Il a précisé que la délégation «Energie, environnement et infrastructure» permettait déjà de répondre à l'objectif de la motion de la CdG-CE. Lors du vote à la chambre haute, la motion a été traitée en parallèle du bilan sur l'affaire CarPostal. Elle a été rejetée par 34 voix contre 6 et 2 abstentions.<sup>58</sup>

#### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 19.03.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Département fédéral de la Défense (**DDPS**) a décidé de se séparer de l'**entreprise d'armement RUAG**. L'évolution des activités de RUAG Holding, avec uniquement 30 pour cent de son chiffre d'affaire lié à l'armée Suisse et 50 pour cent de ses employés à l'étranger, ainsi qu'un récent rapport sur la gouvernance des entreprises proches de la Confédération, ont dicté ce choix selon le Conseil fédéral. Cette stratégie scindera RUAG Holding SA en deux entités: MRO CH et RUAG international. D'un côté, MRO CH continuera à fournir les prestations liées à l'armée, sous l'égide de la Confédération. D'un autre côté, RUAG International reprendra l'ensemble des secteurs d'activités non liés à l'armée helvétique. Cette stratégie permettra également de renforcer la sécurité informatique au sein de MRO CH. Si cette décision s'est profilée comme une réponse à la cyberattaque qu'avait subi RUAG, et imposée comme une évolution logique en fonction des récents développements au sein de RUAG, certains politiciens de gauche ont critiqué une décision qui facilite les exportations de matériel de guerre et permet donc au Conseil fédéral de se «dérober» devant cette question épineuse qui anime la coupole fédérale depuis plusieurs mois.<sup>59</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 21.03.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Selon Marco Chiesa (udc, TI), depuis le Tessin, nombreux sont ceux qui considèrent que l'accès au marché indigène pour les entreprises européennes est plus aisé que l'accès au marché italien pour les entreprises suisses. Il demande donc un rapport du Conseil fédéral sur **les conditions d'accès au marché entre la Suisse et les États limitrophes dans une perspective de réciprocité**. Un tel rapport permettrait de mettre en perspective les conditions d'accès aux marchés et de déterminer la véracité de l'impression susmentionnées.

De son côté, le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat. Tout d'abord, il explique que le principe de réciprocité n'implique pas des conditions d'accès similaires d'un marché à l'autre, mais un traitement égalitaire de toutes les entreprises pour l'accès au même marché. Il précise donc que si des différences existent entre la Suisse et l'Italie, elles sont peut-être dues uniquement au système administratif de ces deux espaces économiques, et ne provoquent pas nécessairement une discrimination. Ensuite, il rappelle que le Conseil fédéral publie chaque année un rapport sur le commerce extérieur qui traite des conditions d'accès aux marchés.

Le Conseil national a adopté le postulat par 128 voix contre 56. Le camp bourgeois a imposé sa volonté.<sup>60</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 21.03.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

**Le Conseil national a pris acte du rapport sur les conséquences économiques et financières de l'association de la Suisse à Schengen/Dublin.** Selon le rapport, les accords Schengen/Dublin ont permis à la Suisse d'épargner environ 220 millions de francs par année depuis 2012. Mais surtout, un retrait de ces accords aurait des conséquences économiques et financières chiffrées en milliards. L'ensemble des partis, sauf l'UDC, ont salué le bilan de ces accords. Le parti agrarien a d'ailleurs considéré que les estimations chiffrées du rapport étaient largement exagérées.<sup>61</sup>

#### PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 22.03.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite de la procédure de consultation, la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) s'est à nouveau penchée sur l'initiative parlementaire Golay/Poggia. Ainsi, à la lumière des résultats de la consultation, la CAJ-CN a proposée à son conseil de classer l'initiative par 12 voix contre 12 avec la voix prépondérante du président. La minorité proposait de prolonger le délai de traitement. D'un côté, elle estime que l'introduction d'une obligation d'informer enfreindrait la liberté contractuelle et chargerait le fardeau bureaucratique. Elle précise d'ailleurs que les consommateurs ont la capacité et responsabilité de s'informer. D'un autre côté, les **clauses de renouvellement automatique** sont appliquées couramment et une obligation d'informer ne serait pas une charge considérable, mais plutôt un moyen raisonnable de **protéger les consommateurs et consommatrices**.

Lors du vote en chambre, 102 voix contre 90 et 2 abstentions ont décidé de prolonger le traitement de l'initiative parlementaire jusqu'au printemps 2021, plutôt que de classer l'objet. L'UDC et le PLR n'ont donc pas réussi à imposer leur volonté car des «dissidents», 8 au sein de l'UDC et 1 au sein du PLR, ont suivi la volonté de la minorité de la commission.<sup>62</sup>

#### BERICHT

DATUM: 26.04.2019  
MARCO ACKERMANN

Im Auftrag der Eidgenössischen Finanzverwaltung (EFV) erstellte eine Arbeitsgemeinschaft der Universitäten Bern, Lausanne und St. Gallen sowie des Kompetenzzentrums Interface im Jahr 2019 einen **Bericht zur Beurteilung der Corporate Governance des Bundes anhand der Analyse von vier bundesnahen Unternehmen**. Da sich das Management des Bundes in der Rolle des Eigners bei staatsnahen Betrieben als besonders herausfordernd gestaltet und jüngst in der medialen Berichterstattung Kritik geäußert worden sei – namentlich bei der Postauto-Affäre, beim Cyber-Angriff auf die Ruag, beim Datenverlust bei der Swisscom sowie bei Fragen zu Interessensbindungen im SBB-Verwaltungsrat – hatte die EFV einen entsprechenden Bericht zu den eben genannten Betrieben ausarbeiten lassen. Die Arbeitsgemeinschaft stellte dem Bund grundsätzlich ein gutes Zeugnis aus, sah allerdings punktuellen Verbesserungsbedarf beim Umgang mit Zielkonflikten, bei den knappen Ressourcen und den ungenügend gesetzlich verankerten Steuerungsinstrumenten der Eignerstellen beim Bund sowie beim unterschiedlichen Management der betroffenen Bundesdepartemente (UVEK, VBS und EFD). Basierend auf diesen Erkenntnissen erörterte das Gremium 14 Empfehlungen für Verbesserungen.<sup>63</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 07.06.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **rapport sur l'accès aux marchés fermés de la Confédération** a été effectué sous forme de mandat externe afin de garantir l'indépendance de l'étude. L'étude dresse un portrait systématique des différents types de marchés fermés: concessions d'usage privatif et concessions de monopole, concessions de service public, et mandats de prestations avec indemnisation. L'étude relève que la transparence, l'équité et la non-discrimination sont respectées dans la majorité des cas. Néanmoins, certains domaines spécifiques mériteraient des ajustements législatifs afin de s'assurer de l'équité de la procédure de sélection.

Face à ces conclusions, le Conseil fédéral ne prévoit pas de mesures législatives. Au contraire, il estime que des adaptations ponctuelles doivent être menées au cas par cas, à l'intérieur de révisions législatives propre à chaque domaine. Il cite notamment la révision de la loi sur les marchés publics (LMP) comme exemple.<sup>64</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 13.06.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

L'objectif de la **révision de la loi sur les marchés publics** est d'harmoniser les règles d'adjudication des marchés publics afin notamment de s'aligner sur les nouvelles exigences de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le projet de révision a continué les aller-retours entre la chambre des cantons et celle du peuple. Si plusieurs points de divergences ont pu être réglés, la principale pierre d'achoppement devra être débattue en conférence de conciliation. En effet, les deux chambres n'ont pas réussi à s'accorder sur la prise en compte des différences de prix entre la Suisse et l'étranger, avec comme débat sous-jacent, la protection des PME helvétiques.

D'abord, les deux chambres se sont accordées sur le concept d'offre «la plus avantageuse». Le Conseil des Etats a renoncé à préciser que cette offre doit présenter le meilleur rapport qualité-prix. Ensuite, pour la protection des travailleurs les sénateurs se sont alignés, par 20 voix contre 17, sur la volonté du Conseil national. Les règles à respecter seront celles où a lieu la prestation. Puis, la chambre du peuple a estimé, par 121 voix contre 60, que la vérification du prix pour les marchés adjugés de gré à gré d'au moins 1 millions pouvait être régie par ordonnance. Elle s'aligne donc sur la volonté du Conseil des Etats. Finalement, le champ d'application de la réforme a été révisé. D'un côté, le Conseil national a consenti à exclure la caisse de prévoyance de la Confédération, PUBLICA, du champ d'application. D'un autre côté, le Conseil des Etats a accepté qu'un marché sectoriel soumis à une concurrence de marché n'ait pas à se soumettre à la loi. Au final, les deux chambres se retrouvent en conférence de conciliation pour débattre de la prise en compte de la différence des prix.<sup>65</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 19.06.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Pour la **révision de la loi sur les marchés publics**, un dernier point d'achoppement entre le Conseil national et le Conseil des Etats a dû être réglé en conférence de conciliation. Il s'agit de la prise en compte de la différence des prix entre la Suisse et l'étranger lors de l'adjudication d'un marché public. D'un côté, le Conseil des Etats souhaitait que l'adjudicateur prenne en compte les différences de pouvoir d'achat, et non pas les différences de prix. Cette mesure était principalement défendue par l'UDC. Lors des discussions en chambre, les sénateurs ont estimé que cette mesure était nécessaire afin de protéger les PME helvétiques qui peuvent difficilement concurrencer des prestataires étrangers. Les libéraux-radicaux ont pointé du doigt une mesure protectionniste, ainsi que les risques de rétorsion en cas de non-mise en conformité avec les nouvelles exigences de l'OMC. De l'autre côté, le Conseil national défendait une prise en compte de la différence de prix, et non pas du pouvoir d'achat. Les parlementaires fustigeaient notamment un concept «nébuleux», un fardeau bureaucratique et un risque de mesures de rétorsion à l'international. Au final, un compromis a été trouvé en conférence de conciliation. La différence des prix avec l'étranger sera prise en compte lors d'une adjudication, uniquement si la mesure est conforme aux nouvelles exigences de l'OMC. La chambre du peuple a adopté le compromis par 152 voix sans opposition. La chambre des cantons a suivi par 28 voix contre 1. La révision de la loi sur les marchés publics a donc été adoptée lors des votes finaux.<sup>66</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 24.08.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Un **accord de libre-échange** entre les États de l'AELE, dont fait partie la Suisse, et le **Mercosur** a été conclu fin août à Buenos Aires. Cet accord de libre-échange avec l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay exonère de droits de douane 95% des exportations suisses, supprime des obstacles techniques au commerce et garantit donc un accès facilité, pour les entreprises suisses, à ce marché d'Amérique du Sud. Le Conseil fédéral, par l'intermédiaire de Guy Parmelin (DEFR), a mis en avant l'importance d'un tel accord. Il a notamment mentionné le potentiel de 260 millions de

consommateurs pour les entreprises helvétiques, l'impératif d'être sur un pied d'égalité avec les entreprises européennes et le besoin de renforcer les exportations. A l'opposé, les Verts et le parti socialiste ont brandi la menace du référendum. Lisa Mazzone (verts, GE) a pointé du doigt les lacunes de l'accord en termes de durabilité et de droits de l'homme, et a pris comme exemple, pour appuyer son argumentation, les incendies qui ont ravagé la forêt amazonienne durant l'été 2019, et donc la politique du gouvernement brésilien en la matière.<sup>67</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 12.09.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

La visite d'État du président indien Ram Nath Kovind en Suisse a permis de relancer les discussions sur un **accord de libre-échange Suisse-Inde**. A l'heure actuelle, la Suisse exporte vers l'Inde pour plus de 1,7 milliards de francs (principalement machines, chimie et pharmaceutique), et importe pour 1,6 milliards de francs (principalement chimie, textile et chaussures). Un tel accord donnerait un avantage comparatif aux exportations suisses sur nombreux de ses concurrents, notamment l'Union européenne. Néanmoins, la principale pierre d'achoppement, la propriété intellectuelle, demeure. D'un côté, la Suisse souhaite renforcer la propriété intellectuelle, notamment dans le domaine pharmaceutique. D'un autre côté, l'Inde mise sur les médicaments génériques pour offrir un meilleur accès aux soins pour toute sa population.<sup>68</sup>

#### MOTION

DATUM: 18.09.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Après l'adoption, par le Conseil des États, du point 1 de la motion Lombardi (pdc, TI), la proposition de **modification de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP) pour mieux répondre aux besoins des consommateurs** a été acceptée par le Conseil national. Elle propose notamment l'utilisation de supports numériques, comme le code QR ou l'URL, pour l'indication des prix. La chambre du peuple a donc suivi sa Commission des affaires juridiques (CAJ-CN) qui recommandait l'adoption par 16 voix contre 7 et 1 abstention. La majorité de la CAJ-CN souligne l'amélioration de la protection des consommateurs grâce à une meilleure lisibilité due au support numérique. A l'opposé, une minorité craignait pour la transparence en matière d'indication des prix. En chambre, la motion a été adoptée par 120 voix contre 54. L'UDC, le PLR et le PDC ont imposé leur volonté.<sup>69</sup>

#### PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 13.10.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Après l'adoption par les commissions des affaires juridiques des deux conseils (CAJ-CN) (CAJ-CE), la CAJ-CN a élaboré un projet de loi sur le **renouvellement tacite des contrats de services**. Ce projet de loi a été adopté par 11 voix contre 10. L'objectif est notamment d'**améliorer l'information et la protection des consommateurs et consommatrices**. Un nouvel article du CO imposerait aux entreprises d'informer, dans un délai donné, le consommateur de son droit de résiliation en cas de renouvellement tacite du contrat. Cette information ne devrait être envoyée au consommateur uniquement lors du premier renouvellement tacite. La CAJ-CN estime ainsi que cette solution renforcerait la protection des consommateurs et rajouterait une charge administrative minime aux entreprises car il s'agirait d'une information unique et non répétée à chaque renouvellement.

De son côté, le Conseil fédéral s'est prononcé contre ce projet législatif. Il souhaite maintenir la responsabilité individuelle du consommateur et éviter une surcharge administrative pour les entreprises. Il considère que le projet législatif est superflu et mentionne les nombreuses prises de position des entreprises, défavorable au projet, lors de la procédure de consultation. Le projet sera débattu en chambre.<sup>70</sup>

#### BERICHT

DATUM: 14.11.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite du rapport sur le **commerce de l'or produit en violation des droits humains**, le Conseil fédéral a préconisé un renforcement de la transparence, une responsabilisation des chaînes d'approvisionnement, un encouragement d'un dialogue multipartite et un renforcement de la coopération au développement. Ces quatre mesures doivent permettre de soutenir une production d'or responsable au niveau international. Le document «Position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement» concrétise ces mesures. Le débat a fait écho à l'initiative populaire sur les multinationales responsables.

Le postulat a été classé.<sup>71</sup>



**VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS**  
DATUM: 06.12.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

L'analyse de l'impact de la réglementation (AIR) est le fruit des motions Vogler (15.3400) et du groupe PLR (15.3445). L'AIR a pour objectif de mettre en lumière l'impact administratif des décisions politiques. Il sert ainsi d'outil de décision pour les parlementaires helvétiques. Or, l'AIR a récemment été critiqué. Ses détracteurs précisent que l'AIR doit être effectuée en amont de la décision législative, fournir des données quantitatives et garantir son indépendance. Pour répondre à ces critiques, le Conseil fédéral a adopté des nouvelles directives pour **améliorer l'analyse d'impact de la réglementation (AIR)**. Pour être précis, le Conseil fédéral a introduit un «quick check» pour accélérer le processus, a décidé de procéder à des AIR approfondies pour les sujets pertinents et a inscrit le SECO comme unité spécialisée en AIR.<sup>72</sup>

**MOTION**  
DATUM: 10.12.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

La loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger (LPSP) est entrée en vigueur en septembre 2015. Depuis, la Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats (CPS-CE) estime qu'une interprétation trop stricte renforce le risque de délocalisation d'entreprises helvétiques et affecte potentiellement la sécurité de la Suisse. Elle a donc déposé une motion qui demande une modification de la LPSP pour **éviter l'exode des entreprises importantes pour la sécurité du pays**.

Le Conseil fédéral a proposé au Conseil des Etats de rejeter la motion. S'il admet la problématique, il préconise une adoption de la motion Schilliger (plr, LU) (19.4297) et l'attente du rapport d'un groupe de travail interdépartemental en charge de la question.

La motion a été adoptée par le Conseil des Etats par 28 voix contre 12, en parallèle à la motion Wicki (plr, NW) (19.3991).<sup>73</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 20.12.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

A travers un postulat, Cédric Wermuth (ps, AG) a souhaité étudier les **relations entre politique économique extérieure et politique migratoire internationale**. Le Conseil fédéral a recommandé le rejet du postulat. Il a été classé faute d'avoir été examiné dans les délais.

**MOTION**  
DATUM: 20.12.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Bien que la motion Maire (ps, NE) ait été reprise par Laurence Fehlmann Rielle (ps, GE), elle a été classée car non examinée dans les délais impartis. Cette motion souhaitait mettre un terme à la **facturation des factures papiers**. L'objectif était ainsi de protéger les consommateurs, et en particulier la fraction de consommateurs qui utilisent moins fréquemment les outils numériques. Le Conseil fédéral a estimé qu'il n'était pas nécessaire de légiférer sur cette thématique et que la facture digitale comportait un avantage écologique.

**MOTION**  
DATUM: 20.12.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

A l'identique de l'indice des prix à la consommation (IPC), la motion Bendahan (ps, VD) souhaite imposer un **indice du pouvoir d'achat des ménages**. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Il considère qu'une combinaison de statistiques actuellement publiées par l'OFS permet déjà d'atteindre l'objectif du motionnaire. Au final, la motion a été classée car elle n'a pas été examinée dans le délai imparti de 2 années.

**POSTULAT**  
DATUM: 20.12.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

La numérisation induit une mue de tous les secteurs de l'économie. La hausse du commerce en ligne est un exemple de cette transformation. Afin d'appréhender cette évolution, Regula Rytz (verts, BE) a préconisé un **rapport sur les répercussions du commerce en ligne sur l'économie et la société en Suisse**. Elle a souligné également l'impact potentiel sur l'environnement.

Le Conseil fédéral a précisé que les rapports aux postulats 17.4228 et 17.3360 offriront des réponses à la question soulevée par ce postulat. Il recommande le rejet du postulat.

L'objet a été classé car il a dépassé le délai d'examen.

Alors que les exportations helvétiques dans l'horlogerie sont en repli, la **décision de suspension provisoire des livraisons pour l'entreprise ETA** rajoute de l'incertitude selon les acteurs de la branche. En effet, la Comco a décidé de reporter sa décision sur l'affaire de la position dominante d'ETA sur le marché des «mouvements» horlogers. Étant donné le délai de production, ce report condamne les livraisons d'ETA en 2020. Swatch Group, propriétaire d'ETA, a haussé le ton. Son patron Nick Hayek a clamé dans la presse que la décision de la Comco était "incompréhensible et «inacceptable». Alors que cette décision a déferlé sur la quiétude du secteur horloger, le verdict final ne sera prononcé qu'en été 2020.<sup>74</sup>

- 
- 1) Siehe Lit. Borner, Moser, Senti, SHIV, Wittmann sowie Schweizerische Wirtschaftspolitik (Programm der Unternehmer); Vgl. Presse vom 5.6.91; Dossier in Bilanz, 1991, Nr. 6, S. 94 ff.; Vgl. BBl, 1992, I, S. 1020 ff.
  - 2) AB NR, 2000, S. 453.; Bund, 19.4.00; NZZ, 7.9.00
  - 3) Bund, 23.3.00.3
  - 4) AB NR, 2003, S. 1969 ff.
  - 5) Presse vom 31.1. und 19.2.04. Lit. Borner, Jaeger, Rentsch; Die Volkswirtschaft, 2004, Nr. 5, S. 3-45; Lit. Gasche.
  - 6) AB NR, 2004, S. 489.
  - 7) AB SR, 2005, S. 658 ff.
  - 8) AB NR, 2006, S. 11 ff.
  - 9) Presse vom 17.9.08; AB NR, 2008, S. 1717; AB NR, 2008, S. 1752.
  - 10) AB SR, 2015, S. 665
  - 11) Communiqué de presse; NZZ, 22.12.16
  - 12) FF, 2017, pp.2719
  - 13) Analyse APS des journaux 2019 – Politique économique
  - 14) BBl, 2011, S. 8067 f.
  - 15) BBl, 2013, S. 3147.
  - 16) AB NR, 2016, S. 14 ff.
  - 17) Communiqué de presse
  - 18) FF, 2018, p.2320
  - 19) FF, 2015, p. 2873
  - 20) Medienmitteilung EJPD vom 25.6.14
  - 21) Medienmitteilung RK-NR vom 13.11.15
  - 22) Medienmitteilung RK-NR vom 22.3.16
  - 23) BO CN, 2018, p.1151; Communiqué de presse CAJ-CE; Communiqué de presse CAJ-CN; Communiqué de presse CAJ-CN; Rapport CAJ-CN
  - 24) Bund, 27.12.01; TA, 15.11.01.; NZZ, 18.8. und 24.9.01; Presse vom 25.9.01.
  - 25) Claude Longchamp e.a., Wirtschaftsskepsis bestimmt die heutigen Sorgen. Schlussbericht zum ‚Sorgenbarometer 2002‘ für das Bulletin der CS, Bern (GfS) 2002, S. 3 f.
  - 26) AB NR, 2002, S. 745 ff.; AB NR, 2002, IV, Beilagen, S. 336 ff.; Lit. Staatssekretariat.: „Internationalisierung der Wirtschaft: Auswirkungen auf die Schweiz“ in Die Volkswirtschaft, 2002, Nr. 9, S. 4-24.
  - 27) AB SR, 2002, S. 1267 ff.
  - 28) AB NR, 2014, S. 461 f.; AB SR, 2014, S. 577 f.
  - 29) AB NR, 2014, S. 1026 ff.; AB NR, 2014, S. 219 ff.; AB SR, 2014, S. 386 ff.; AB SR, 2014, S. 701; BBl, 2013, S. 6857 ff.; BBl, 2014, S. 5113 ff.; Medienmitteilung EFD vom 05.11.14.pdf
  - 30) AB SR, 2015, S. 665 ff.
  - 31) AB NR, 2015, S. 1746 ff.; AB SR, 2016, S. 49 ff.
  - 32) AB NR, 2015, S. 1746 ff.
  - 33) BO CE, 2015, pp.1131 s.
  - 34) AB NR, 2016, S. 121 f.; Medienmitteilung Bundesrat vom 1.7.15
  - 35) BO CE, 2015, pp.1067 s.; BO CE, 2015, pp.1079 s.; BO CE, 2016, pp.336 s.; BO CN, 2016, pp.2 s.; FF, 2015, pp. 737 s.; FF, 2015, pp.711 s.
  - 36) AB SR, 2016, S. 513 ff.
  - 37) AB NR, 2016, S. 1267 ff.
  - 38) BO CN, 2016, p.2287
  - 39) Communiqué de presse DFF; Rapport sur les résultats de la procédure de consultation concernant la révision de la loi fédérale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LMP / OMP) et l'ordonnance sur les valeurs seuils applicables aux marchés publics (OVS); LT, 9.1., 18.2.17
  - 40) BO CE, 2017, pp.42 s.
  - 41) BO CE, 2017, pp.92 s.; AZ, 20.3.17
  - 42) BO CN, 2017, pp.493
  - 43) BO CN, 2017, pp.792
  - 44) BO CN, 2018, pp.228
  - 45) BO CN, 2018, pp.816; Plan d'action concernant la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) 2015-2019; Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme; Rapport sur l'évolution nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme
  - 46) Rapport sur la stratégie de la Suisse visant à mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations Unies ; BO CN, 2018, pp.815; La responsabilité sociétale des entreprises; Rapport sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en Suisse
  - 47) BO CE, 2018, pp.423
  - 48) BO CE, 2018, p.425; NZZ, 4.5., 5.5., 4.6.18; TG, 6.6.18
  - 49) BO CN, 2018, pp.1000 s.; BO CN, 2018, pp.1025 s.; BO CN, 2018, pp.992 s.; Communiqué de presse CER- N (4); Communiqué de presse CER-CN; Communiqué de presse CER-CN; Communiqué de presse CER-N (1); Communiqué de presse CER-N (2); Communiqué de presse CER-N (3); Communiqué de presse CER-N (5); Communiqué de presse CER-N (6); Communiqué de presse CER-N (7); Communiqué de presse CPS-CE; Communiqué de presse CdF-CN; Communiqué de presse NLFA; FF, 2017, pp.1695; FF, 2017, pp.1851; LT, 14.6.18
  - 50) Avant-projet, Modification LCD; BO CN, 2017, p.540; Communiqué de presse CAJ-CE; Communiqué de presse CAJ-CN; Communiqué de presse CAJ-CN; Rapport CAJ-CN
  - 51) BO CE, 2018, p.841; Communiqué de presse de la CTT-CE du 26.10.18; Rapport CTT-CE du 26.10.18
  - 52) BO CE, 2018, pp.963; Communiqué de presse CER-CE du 02.11.2018; Communiqué de presse CER-CE du 04.07.2018; Communiqué de presse CER-CE du 04.07.2018; Communiqué de presse CER-CE du 10.10.2018; Communiqué de presse CER-CE du 19.06.2018
  - 53) BO CE, 2018, pp.991; Rapport CER-CE 1.11.18
  - 54) BO CE, 2018, p.1080; BO CE, 2018, pp.1080; BO CE, 2018, pp.949; BO CN, 2018, p.2253; Communiqué de presse, CER-CE, 10.10.2018



- 55) BO CN, 2018, p.2212  
56) Communiqué de presse du CF du 22.02.2018  
57) BO CN, 2019, pp.139 s.; Communiqué de presse CER-CN du 30.01.2019  
58) BO CE, 2020, pp.137; TA, 12.3.20  
59) AZ, BaZ, NZZ, 19.3.19; AZ, 20.3.19; BaZ, 28.3.19; BaZ, 29.3.19  
60) BO CN, 2019, pp.564  
61) BO CN, 2019, pp.526 s.  
62) BO CN, 2019, p.540; BO CN, 2019, pp.577; Communiqué de presse CAJ-CN du 16.11.2018  
63) Bericht Corporate Governance vom 26.4.19  
64) Rapport 15.3398, 07.06.2019  
65) BO CE, 2019, pp.301; BO CE, 2019, pp.416 s.; BO CN, 2019, pp.1000 s.; Communiqué de presse CER-CE, 10.04.2019  
66) BO CE, 2019, p.584; BO CE, 2019, pp.519 s.; BO CN, 2019, p.1363; BO CN, 2019, pp.1209 s.; LT, 22.6.19  
67) Communiqué de presse CF du 24.08.2019; NZZ, 22.8.19; LT, 24.8.19; BaZ, LT, Lib, 26.8.19; BaZ, LT, NZZ, TG, 27.8.19; TA, 29.8.19; LT, 31.8., 4.9.19; WoZ, 5.9.19; LT, 24.9.19  
68) BaZ, LT, TA, 12.9.19; AZ, 14.9.19  
69) BO CN, 2019, pp. 1642 s.; Rapport CAJ-CN du 29.08.2019  
70) Avis du Conseil fédéral du 16.10.2019; Rapport CAJ-CN du 04.07.2019  
71) FF, 2019, p.2936; Rapport sur la responsabilité sociétale des entreprises du 01.04.2015; Rapport sur le commerce de l'or produit en violation des droits de l'homme du 14.11.2019  
72) Communiqué de presse du Conseil fédéral du 06.12.2019  
73) BO CE, 2019, pp. 1128 s.; Communiqué de presse CPS-CE du 11.10.2019  
74) NZZ, 16.12.19; NZZ, 17.12.19; AZ, NZZ, 18.12.19; AZ, 19.12.19; AZ, LT, NZZ, 20.12.19; AZ, 21.12.19